fédération des services publics

la cgt

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026, ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Engagé·es pour nos rémunérations,

mobilisé·es pour de nouveaux droits

Augmentez nos salaires ? chiche !

Avoir le pouvoirde vivre de notre travail doit être une réalité, et non pas un objectif inatteignable. La CGT est une organisation déterminée, aux côtés des agent·es et salarié·es, pour gagner des augmen- tations de salaires (traitement, grille indiciaire…). Plus question de survivre et de faire des choix dès le 5 du mois pour subvenir à nos besoins fondamentaux et ceux de nos proches. Chaque jour, en tant qu'agent·es citoyen·nes, nous sommes confrontés à la hausse des prix (l'inflation) tels que ceux de l'énergie (carburant, électricité et gaz). Face cette situation, le gouvernement, aussi bien que nos em- ployeurs, ont une responsabilité. S'ils font le choix de céder, par pression et luttes, des primes, celles-ci sont inégalitaires et insuffisantes pour retrouver de la reconnaissance et du pouvoir de vivre.

La seule solution : les salaires !

Si la CGT participe et revendique d'avoir des négociations salariales, y compris pour les primes, nous en connaissons les limites. Les dispositifs de régime indemnitaire, comme le RIFSEEP, sont trop sou- vent « à la tête de l'agent·e » et ne comptent pas pour notre retraite. **Rappelons-le, seuls le traitement et la NBI comptent en la matière.**

La seule solution, c'est l'augmentation du point d'indice et la refonte des grilles indiciaires, notam- ment pour les filières à prédominance féminine.

Pour le point à 6,50 € et la refonte de la grille

Depuis 25 ans, le pouvoir d'achat lié au point d'indice n'a fait que baisser, puisque le point n'a augmen- té durant cette période que de 16 %, alors que l'inflation a été de 53 %. Si le point d'indice avait suivi l'inflation depuis 2000, il ne serait pas à 4,92 € comme aujourd'hui, mais à 6,50 €.

La CGT propose donc de porter immédiatement le point d'indice de la fonction publique à 6,50 €, et de l'indexer sur l'inflation, ce qui permettrait de rattraper la plus grande partie de notre perte de pouvoir d'achat depuis 25 ans. Cela porterait le début de la grille de la fonction publique à 2 400 € brut, ce qui constitue aujourd'hui le minimum pour vivre décemment dans notre pays. Alors que plus de 700 000 agent·es de la fonction publique sont rémunérés en dessous du SMIC à partir de juin 2026, ce qui devra être compensé par une indemnité différentielle.

Le point à 6,50 €, ça veut dire :

	Indice majoré	Traitement actuel
Pour un adjointtechniqueau 1er échelon	366	1 801 74 €
Pour un adjoint administratif principal (2e cl.) au 5e échelon	374	1 841 12 €
Pour une ATSEM principale (1re cl.) au 6e échelon	408	2 008 49 €
Pour un agent de maîtrise au 10e échelon	421	2 072 49 €
Pour une auxiliaire de puériculture au 8e échelon	444	2 185 71 €
Pour un rédacteur principal (2e cl.) au 8e échelon	457	2 249 71 €

Une grille revalorisée

Il est également nécessaire d'opérer une refonte complète de la grille indiciaire de la fonction publique,
pour l'ensemble descatégoriesA,B etC, permettantune véritableprogression de carrièreet larecon- naissance des qualifications.

Par ailleurs, augmenter le point d'indice augmentera mécaniquement nos pensions de retraite, gérées majoritairement par la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). Pour rappel, la CNRACL est gérée par les organisations syndicales des personnels et des employeurs. L'élection des représentants au CA de la CNRACL aura lieu du 23 novembre au 10 décembre 2026.

Niveaux de qualification		Situation actuelle			Proposition de refonte	
Grille	Réf diplômes	IM	Traitement brut	Écart	Traitement brut	Écart
C1		366	1 801 74 €		2 400 €	1
C2	CAP-BEP	367	1 806 66 €	1	2 900 €	1 2
B1	Bac	373	1 836 20 €	1 02	3 400 €	1 4
B2	Bac +2	376	1 850 97 €	1 03	3 900 €	1 6
A1	Bac +3	395	1 944 50 €	1 08	4 300 €	1 8
A2	Bac +5	466	2 294 02 €	1 27	4 800 €	2 0
A3	Bac +8				5 500 €	2 3

La CGT revendique et propose :

- **L'augmentation du point d'indice à 6,50 € minimum**
- **La refonte des grilles indiciaires et des filières à prédominance féminine**
- **La réduction des écarts salariaux entre les femmes et les hommes**
- **Un plan massif de titularisations permettant de sécuriser les agent·es, le service publi terme notre caisse nationale de retraite**
- **L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, et de projet d'individualisation du point d'indice selon le versant**

fédération des services publics la cgt

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
FONCTION PUBLIQUE

**POUR DONNERDELAFORCE
À NOS REVENDICATIONS
ET PROPOSITIONS**

JE VOTE CGT !

la cgt La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée

**Connaissez vos droits,
lisez notre guide «Droits des agents»
en scannant le QR code**

**Pour vous syndiquer
scannez le Flashcode!**